

**DEPARTEMENT
DU LOIRET**

**VILLE DE
SAINT JEAN DE LA RUELLE**

**REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 33

L'An Deux Mille Vingt-Cinq, le 15 décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de SAINT JEAN DE LA RUELLE légalement convoqué, s'est réuni à la salle Anna Marly sous la Présidence de Monsieur Fabien RIVIERE DA SILVA, Maire.

PRESENTS :

M. RIVIERE DA SILVA	Mme GAMBONI
Mme DESNOUES	Mme DANGE
M. LAVAL	Mme BOIS
Mme HAMEAU	M. CHAILLOU
M. VILLARET	Mme GAUTHIER
Mme LE BIHAN	Mme LOQUET
M. PAOLI	M. LAFRAYHI
Mme BELLIZIO	M. HUBERT
M. PIVAIN	M. MABOUSSOU
Mme BUREAU	M. HUYGHES DES ETAGES
M. PASSEGUE	Mme DAHOU
Mme PARAYRE	Mme PAROU
M. AMSTUTZ	Mme DUGUE
M. DIARRA	

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS ET REPRESENTES : M. ZING TSALA a donné pouvoir à Mme DESNOUES, M. LACOU a donné pouvoir à M. LAVAL, Mme CAKIR a donné pouvoir à Mme BELLIZIO.

ABSENTS : Mme MOULIN, Mme NOGUES, M. DUPRE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme DESNOUES.



Fabien RIVIERE DA SILVA
Maire de Saint Jean de la Ruelle

Véronique DESNOUES
Secrétaire de séance

**2025-676 Mutualisation des achats - Ajout de familles d'achat à la convention de groupement de commandes pluriannuelle passée entre Orléans Métropole, le C.C.A.S. d'Orléans et les communes de la Métropole.**

Par délibération n°2023-423 du 16 octobre 2023, le conseil municipal a approuvé une convention de groupement de commandes entre Orléans Métropole, le C.C.A.S. d'Orléans et les communes de la métropole dont la liste des familles à mutualiser est approuvée chaque année.

Pour 2026, il est proposé de mutualiser les familles d'achat suivantes :

INTITULE FAMILLE	COORDONNATEUR
FOURNITURE ET TRAVAUX POUR LA CREATION, L'EXTENSION, LA MODIFICATION ET LA REPARATION DE LA VIDEOPROTECTION	ORLEANS METROPOLE
FOURNITURE D'UNE SOLUTION DE COFFRE-FORT NUMERIQUE POUR LES AGENTS	ORLEANS METROPOLE
ACQUISITION DE FOURNITURES ELECTRIQUES	ORLEANS METROPOLE
ACQUISITION D'OUTILLAGE/QUINCAILLERIE/SERRURERIE	ORLEANS METROPOLE
TRAVAUX, ENTRETIEN ET MAINTENANCE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC < A 150 K€ HT	ORLEANS METROPOLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 8 décembre 2025,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'ajout des familles d'achat suscitées à la convention de groupement de commandes passée entre Orléans Métropole, le C.C.A.S. d'Orléans et les communes de la Métropole,

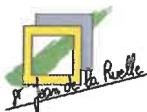
AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents,

IMPUTE les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la ville.



Fabien RIVIERE DA SILVA,
Maire de Saint Jean de la Ruelle

Véronique DESNOUES
Secrétaire de séance



Conseil Municipal du 15 décembre 2025

Envoyé en préfecture le 17/12/2025

Reçu en préfecture le 17/12/2025

Publié le 23/12/2025

S²LO

ID : 045-214502858-20251215-DELIB2025676-DE

« Le Maire certifie, sous sa responsabilité :

- le caractère exécutoire de cet acte;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>, et ce, dans le délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat,
- informe que dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, que cette démarche interrompt le délai de recours contentieux qui recommencera à courir, soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »